



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs Brigitte Wolf (suppl.), Barbara Lanthemann (suppl.), Reinhold Schnyder AdG/LA
Objet **Pour une liaison ferroviaire directe entre Sion et Berne**
Date 16.12.2016
Numéro **5.0256**

Du point de vue de son contenu, la proposition faite dans le postulat recoupe les idées qui avaient déjà été soumises par deux fois à la commission cantonale consultative des horaires (CCH). Alors, on était cependant les deux fois arrivé à la conclusion que pour le trafic de passagers à longue distance des CFF, l'idée n'était judicieuse ni du point de vue de la politique commerciale ni du point de vue de l'exploitation. Dans le postulat, on part du principe que les **trains IC** circulant entre Brigue et Bâle/Zurich via Berne pourraient être séparés en deux rames, respectivement réunis à Viège. Cela aurait les conséquences suivantes:

- a) Doublement du personnel de locomotive à partir de Viège (= augmentation des coûts d'exploitation avec répercussion probable sur les tarifs de parcours);
- b) La partie du train qui serait accrochée/décrochée à Viège n'aurait alors plus qu'une longueur de 200m, alors que les trains IR qui circulent actuellement entre Brigue et Genève-aéroport sont des compositions mesurant de 340 à 400 m de long. Cela signifierait une importante détérioration du service sur la ligne du Simplon, surtout aux heures de pointe (des trains trop courts avec des passagers devant le cas échéant rester debout sur de longues distances).
- c) Le principe d'un train avec deux destinations différentes ne peut fonctionner en Valais qu'avec des compositions de moindre capacité, étant donné que le train en question doit justement être séparé en deux (et en Suisse, la longueur maximale admise des trains IC est de 400 m);
- d) Pour des utilisateurs occasionnels (dont une grande partie de touristes en route pour le Haut-Valais) une offre de liaison IC en deux parties, avec couplage et découplage, ne serait pas nécessairement tout de suite comprise et par conséquent, pas très favorable à la clientèle.

Depuis plusieurs années déjà, le canton du Valais réclame au CFF de veiller à assurer une correspondance sans changement de quai, ce qui faciliterait le passage d'un train à l'autre et raccourcirait le temps nécessaire pour ce faire (de 5-6 minutes actuellement à 3 minutes).

Les CFF ont achevé la construction d'une 4ème voie entre le portail sud du tunnel de base du Lötschberg et la gare de Viège. Ce nouveau tronçon de voie est en service depuis le milieu de l'année 2017 et offre ainsi la possibilité technique d'assurer la correspondance entre **IC** et **IR** en gare de Viège sans changement de quai.

L'Etat du Valais, par son département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), entend continuer à faire pression sur la direction générale des CFF, afin que dans les années qui viennent, les conditions soient créées pour que le changement de train au nœud ferroviaire que constitue la gare de Viège soit facilité.

L'Etat du Valais a déjà réussi à obtenir des CFF qu'à partir de décembre 2017, l'accès à la correspondance sans changement de quai entre les trains IC et IR circulant sur la ligne du Simplon par le tunnel de base du Lötschberg soit assurée les samedis et les dimanches.

Il est proposé de **rejeter** le postulat.

Conséquences au niveau de l'administration: aucune

Conséquences au niveau des finances: aucune

Conséquences au niveau des équivalents plein temps (EPT): aucune

Conséquences au niveau de la RPT: aucune

Lieu, date Sion, le 7 novembre 2017